

## Conseil municipal du Mardi 12 décembre 2018 à 20h30

### Présents :

Mesdames S.SINTUREL, S.LOISEAU, M.C.JOLLY, N. AFONSO,  
Messieurs H. MARICHEZ, O. MORICEAU, C.NETO, J.C. SARAGOSA, J.L. SZYSZKA et  
P.BOUVRY.

Monsieur TURGNE a donné pouvoir à H.MARICHEZ

Le quorum est donc largement atteint.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

### Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil du 22/11/2018
- 2) DETR 2019 pour le financement des dispositifs de vidéo-surveillance.
- 3) Questions diverses.

### Conseil

Monsieur H.MARICHEZ est désigné secrétaire de séance et M.MORICEAU scrutateur.

- 1) **Approbation du Procès-verbal** du Conseil municipal du 22 novembre 2018 : unanimité.
- 2) **Demande de subvention DETR** au titre du programme de vidéo-surveillance. Les travaux d'installation d'un dispositif de vidéo-surveillance sont éligibles aux subventions du Conseil régional et de l'Etat au titre de la **Dotat**ion d'**Equipements des Territoires Ruraux** (DETR).  
Le Conseil Régional nous a accordé une subvention à hauteur de 35% du montant des travaux soit 61 987 Euros.  
Au titre de la DETR il est proposé au conseil de demander le subventionnement à hauteur de 45% du coût total, (les subventionnements sont plafonnés à 80% de la dépense), soit 79 698 Euros.  
Monsieur le maire sollicite donc du Conseil d'adopter le plan de financement pour un montant total de 177 107 Euros, et de l'autoriser à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR : unanimité.
- 3) **Questions diverses** Monsieur le maire informe le conseil, que les services juridiques de la préfecture l'ont informé le 11/12 de la nécessité de modifier la délibération par laquelle les communes de Messy et Villeroy décidaient de se retirer du syndicat France et Multien (SIFM) pour y intégrer les échéances financières qui découlent de ce départ. Compte tenu du fait que ce point n'a pu être inscrit dans les délais prescrits à l'ordre du jour du présent conseil, et de la nécessité d'acter ce point avant le 31/12, il sera incontournable de réunir un conseil, sur ce seul point dès la semaine prochaine.

A 21h15 l'ordre du jour étant épuisé, M.le Maire lève la séance.

